

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**Séance du vendredi 06 juin 2025 à 21 heures à la mairie de Saint-Chels**

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du maire du 27 mai 2025 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025
- 2 - Autorisation de dépôt du dossier de déclaration préalable de travaux pour la fermeture partielle de l'ancien préau.
- 3 - Convention cinéma Plein Air Grand-Figeac
- 4 - Aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » après enquête publique.
- 5 - Compte-rendu des réunions du mois
- 6 - Questions diverses

Les membres du conseil municipal signent la feuille de présence.

Sylvie Raffy, secrétaire de Mairie, est présente à la réunion.

		Présent	Pouvoir	Absent
Gouget Alain	Maire	X		
Pary Dominique	Adjoint	x		
Vinghes Janine	Adjointe	X		
Finet Pierre	Conseiller	X		
Flaujac Patrice	Conseiller	X		
Lafferrerie Francis	Conseiller	X		
Lafferrerie Martine	Conseiller	X		
Maquin Myriam	Conseiller	X		
Masbou Alain	Conseiller	X		
Pégourié René	Conseiller	X		
Rougeyroles Christian	Conseiller	X		

Alain Gouget, Maire, déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Vinghes Janine

**1 - Validation du PV de la réunion du conseil du Vendredi 10 avril 2025 :** Le projet de compte rendu a été diffusé avec la convocation à la réunion du conseil. Il est approuvé à l'unanimité.

**2 - Autorisation de dépôt du dossier de déclaration préalable de travaux pour la fermeture partielle de l'ancien préau.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de fermeture partielle de l'ancien préau de l'école pour permettre à la commune et aux associations qui opèrent sur la commune de stocker en sécurité du matériel.

Il présente au Conseil Municipal le dossier de demande de déclaration préalable de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer et à déposer le dossier de demande de déclaration préalable de travaux concernant le projet de fermeture partielle de l'ancien préau de l'école auprès du service urbanisme du Grand-Figeac.

**3 - Convention cinéma Plein Air Grand-Figeac**

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'organisation d'une projection cinématographique de plein air du Grand-Figeac qui se déroulera le 9 août 2025 à Saint-Chels.

Celle-ci prévoit notamment que le Grand-Figeac prendra directement à sa charge les coûts induits par la projection de l'œuvre cinématographique (charges techniques, location et transports des copies, droits d'auteurs ...) et qu'une participation financière forfaitaire de 135 € ttc à ceux-ci sera reversée par notre commune au Grand-Figeac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer la convention susmentionnée.

#### **4- Aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » après enquête publique**

Par délibérations en date du 05 mars 2021 et du 05 octobre 2023, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 février 2025 au 07 mars 2025. A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation de ce chemin.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Il est précisé que Monsieur Dominique PARY, s'est retiré de la salle de réunion lors des débats et du vote du conseil municipal.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les conclusions favorables du commissaire enquêteur et de poursuivre la procédure d'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » d'une contenance de 220 m<sup>2</sup> ;
- De fixer le prix de vente dudit chemin à 16.00€ le m<sup>2</sup> ;
- De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut son adjointe à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

#### **5 – Compte-rendu des réunions du mois**

Conseil Communautaire Grand Figeac

Ecole de musique de Cajarc

Culture et tourisme

Comité technique du PEDT écoles de Cajarc

Voie verte

#### **6 – Questions diverses**

**Proposition d'un devis pour l'église** (EIRL Robache) pour mise aux normes électriques et pose de prises électriques pour une somme de 2306 € TTC.

**Halle** : subventions :

- région accordée ( 20 000€)
- département en attente,
- DETR refusée

**Bilan financier de la salle des fêtes** : Le déficit s'élève à 1500,33 euros pour l'année 2024.

**Vente de terrain du lotissement :** la dernière vente a été regularisée.

**Entretien salle des fêtes** prévu le samedi 14 juin 2025

Signalement du **risque d'accident pour les marcheurs** sur les départementales en particulier entre les quatre routes et le GR 65.

**Couper les frênes qui ont poussé au cimetière** au niveau de certaines tombes.

**Le panneau de la légende** de la « foun del lout » est abimé. Il est proposé de le plastifier ou demander un devis à Cambes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion du conseil municipal initialement prévue le 6 juillet, est reportée au 25 juillet.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 25 juillet 2025.

A Saint-Chels, le 25 juillet 2025

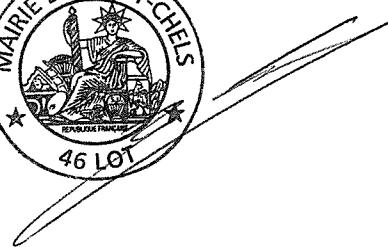
LA SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Janine VINGHES



Alain GOUGET

A large, stylized signature of the name "Alain Gouget" written in black ink, positioned to the right of the municipal seal.